



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Vienne

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Inspection de l'éducation nationale  
Lençloître nord Vienne

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	Beuxes Messemé Sammarçolles
NOM DE L'ÉCOLE / DU RPI	RPI BMS
DATE DE LA REUNION	13 / 06 / 2023

### PARTICIPANTS

☑ : présent ou présente EXC : excusé ou excusée A : absent

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<p><b>Titulaires</b></p> <p>Mme POUVREAU EXC Mme KESTEMAN ☑ Mme DESSAINT ☑ Mme SARDIN EXC</p> <p><b>Suppléantes</b></p> <p>Mme CLÉMENT ☑</p>	<p><b>Présidente</b></p> <p>Mme LAPOUGE ☑</p> <p><b>Enseignants, enseignantes</b></p> <p>Mme MASSON ☑ Mme SUIRE ☑ M. DESVAUX ☑</p> <p><b>IEN</b></p> <p>Mme JUSSAUME EXC</p>	<p><b>Mairie de Sammarçolles</b></p> <p>Mme BERTON, maire ☑ Mme CASSEGRAIN, adjointe ☑</p> <p><b>Mairie de Beuxes</b></p> <p>M. MONERRIS, maire ☑ Mme FLEURIAU, adjointe ☑</p> <p><b>CCPL</b></p> <p>M. Roux ou Mme Baud A</p>	<p><b>Invité ou invitée</b> (en fonction de l'OJ)</p> <p>Mme François, maire de Messemé A Mme Gourdin, atsem ☑</p>

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Masson

### ORDRE DU JOUR

<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les prévisions des effectifs du RPI pour l'année 2023-2024</li> <li>2) Avenir du RPI</li> <li>3) l'accueil périscolaire et de PEDT</li> <li>4) Les projets des différentes écoles</li> <li>5) Hygiène et sécurité</li> <li>6) Les travaux dans les écoles</li> </ol>
--

### 1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

<p>Validation du précédent procès-verbal du conseil d'école.</p> <p>Les parents sont élus jusqu'aux prochaines élections. Ils aideront donc à organiser les prochaines élections en octobre 2023.</p> <p>Le vote pourra être organisé uniquement par correspondance. Il s'agit d'une décision des directrices d'école après consultation du conseil d'école.</p> <p>L'application qui permettrait de voter uniquement par internet n'est pas encore en place.</p> <p>Si elle devait être en application à la rentrée, les directrices souhaiteraient l'utiliser.</p>
--



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Vienne

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Inspection de l'éducation nationale  
Lençloître nord Vienne

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

## 2. ACTIONS PÉDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

### Bilan des derniers projets des écoles sur l'année 2023 :

#### **Ecole et cinéma**

##### Sammarçolles :

Classe des PS / MS : 2<sup>ème</sup> séance : « l'Odyssée de Choum » le 5 mai.

#### **Cinéma de la solidarité et de la Tolérance**

Les CM sont allés voir « Dounia et la princesse d'Alep » le 28 avril.

#### **Spectacle culture en herbe :**

Les maternelles et les CP : théâtre « Les pieds dans l'eau » le lundi 19 juin.

#### **Jardinage**

Les élèves des 2 écoles ont réalisé des plants de tomates, de salades, de plantes aromatiques... qui ont été vendus au vide grenier.

Bacs utilisés, semis de différentes plantes. Les enfants ont pu déguster leurs propres radis et continuent à voir pousser des fleurs, des petits pois et des salades. Travail sur le vivant, le respect de la nature et des autres, l'économie des ressources naturelles comme l'eau, sur les sens (vue, odorat, goût, toucher), sur les temps (saisons, semaines, mois...) Projet riche.

#### **Piscine :**

Sammarçolles : du 05/06/2023 au 27/06/2023 les mardis matins et jeudis après-midis. 6 séances seront réalisées au lieu de 10 pour différentes raisons ( fermeture de la piscine, journée RPI...).

**Projet de peinture des préaux** de l'école de Beuxes : Le projet est en cours (5 séances). 3 panneaux de bois ont été installés sous chaque préau. 4 histoires locales vont être illustrées ( la fontaine aux dames, le trésor de Beuxes, le clocher de Beuxes, la catastrophe de la gare ).

Une inauguration est envisagée dans la dernière semaine. La presse sera conviée.

**Visite du collège** le 27 avril pour les CM2.

2 élèves ont pu bénéficier le matin du car du collège pour s'y rendre. Mme Masson remercie la région.

**Festival du livre le 12 mai** : Mme Suire a reçu l'illustrateur Fabien Öckto Lambert.

**Journée RPI** : le jeudi 29 juin à Beuxes.

Répétition du spectacle de la fête d'école et fabrication des programmes le matin.

Spectacle offert à tous les enfants l'après-midi par l'ADASC : « Paf dans l'pif » des Trotтино Clowns.

La demande de subvention (586 €) auprès du département a été acceptée. La dépense est donc de 243 € pour l'ADASC.

La région a autorisé les enfants qui n'ont pas de carte de car à prendre le car pour la journée du RPI.

#### **Les sorties de fin d'année:**

Ecole de Sammarçolles : s'est tenue le vendredi 26 mai, au château du Rivau. La journée s'est très bien déroulée.

L'animation « herbière d'argile » a permis aux enfants de revenir avec un petit souvenir. Faire la sortie fin mai aura permis de pouvoir retravailler dessus en classe, en langage, en arts plastiques, sur les contes.

Ecole de Beuxes : Visite du parc Terra Botanica le vendredi 23 juin avec 2 ateliers : les petites bêtes pour les CE et la pollinisation des plantes pour les CM.



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Vienne

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

**Inspection de l'éducation nationale  
Lençloître nord Vienne**

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

**Fête de l'école** le vendredi 30 juin, en soirée à Sammarçolles, exceptionnellement pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

### Année 2023-2024

Les deux écoles s'inscriront de nouveau aux projets « Ecole et cinéma » et « Culture en Herbe ».

Le problème se pose pour le paiement d'un bus entier pour une seule classe à Beuxes. Les écoles voisines ( Vézrières, Ceaux-en-Loudun ) vont être contactées pour savoir si elles sont intéressées par ces projets.

Au regard de la programmation, il sera possible d'organiser pour 2 films un trajet avec les GS-CP-CE1.

Mme Masson a été contactée par l'école de Vézrières pour organiser une classe transplantée l'année prochaine au Mont St Michel.

Le projet est à l'étude ( devis en cours).

### 3 . RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

#### Effectif pour l'année 2022-2023 :

Pas de changement depuis le dernier conseil

#### Effectif pour l'année 2023-2024 :

2 TPS se sont déjà inscrits en mairie, ils pourraient être accueillis en janvier.

8 PS (2 ne sont plus domiciliés sur la commune, 1 scolarisé sur une autre école  
+ 1 inscription de Basses)

13 MS

5 GS (2 départs vers le privé)

26 élèves de  
maternelle + 2 TPS

8 CP

11 CE1 (1 maintien)

9 CE2 (2 départs dont 1 vers le privé )

2 CM1 (1 départ vers le privé)

10 CM2

40 élèves d'élémentaire

Soit 66 élèves, et 68 avec les TPS, sur le RPI.

Les 66 élèves seraient répartis ainsi :

- 2 classes à l'école de Sammarçolles : PS-MS à 21 + 2 TPS en janvier  
GS-CP-CE1 à 24

Soit 45 élèves (47 avec les TPS)

- 1 classe à l'école de Beuxes : CE2-CM1-CM2 à 21 élèves

L'école de Sammarçolles accueillera à partir de l'année prochaine les CE1. Le conseil des maîtres a décidé de garder une classe de GS-CP-CE1 avec un effectif un peu plus élevé que la classe de PS-MS afin de garder plus de souplesse lors d'éventuelles inscriptions en maternelle et pour pouvoir accueillir des TPS. Le but étant de maintenir au maximum les effectifs. La CCPL s'est engagée à ouvrir un poste d'ATSEM à 50% pour accompagner les GS. Mme Cailleateau, atsem dans la classe de PS-MS, quitte ses fonctions dans l'école de Sammarçolles.

L'école de Beuxes devient une classe unique.

## **PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE**

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Mme Masson rappelle à la mairie qu'il faut désormais prévoir une personne ressource à la mairie en cas d'absence de l'enseignante. Il faudra ouvrir aux enfants en attendant un remplaçant.

L'équipe enseignante reste la même.

### **Mairie de Messemé**

La mairie de Messemé quitte le RPI à partir de la rentrée prochaine.

Il sera demandé à la mairie si elle continuera à soutenir l'ADASC avec sa subvention annuelle de 250 €.

### **Accueil périscolaire :**

Bilan de l'année positif. L'accueil s'est équipé en jeux. Les horaires pour l'année prochaine restent les mêmes. La nouvelle atsem recrutée pour la classe des GS-CP-CE1 s'occupera de l'un des 2 accueils.

Pour s'inscrire l'année prochaine, les familles recevront, début juin, par courrier des dossiers pour les enfants étant inscrits aux services périscolaires. Les familles devront vérifier que les informations sont toujours d'actualité, les modifier si nécessaire et retourner le dossier signé avant le 21 juillet afin de renouveler l'inscription de leurs enfants pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour les nouvelles inscriptions, les écoles ont reçu ou vont recevoir quelques dossiers d'inscriptions vierges. Sinon, les familles peuvent aller directement s'inscrire de manière dématérialisée sur le site internet de la CCPL et sur le Portail Familles.

La CCPL a indiqué que les familles qui n'auraient pas régularisé leurs factures de cette année ne pourront pas s'inscrire à l'accueil périscolaire pour l'année prochaine.

A partir de maintenant, les familles voulant bénéficier d'un accueil le mercredi, sur un autre site, devront s'inscrire à l'avance.

### **Transport scolaire :**

En l'absence de la CCPL, il n'y a pas de confirmation d'un seul car sur le RPI à la rentrée prochaine.

Les mairies indiquent qu'elles ont reçu seulement un avis prévisionnel.

Si tel était le cas, le transport serait avancé d'une demi-heure le matin et retardé d'une demi-heure le soir.

## **4 . MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS**

### **Budget alloué par les mairies et/ou la CCPL :**

#### Sammarçolles :

La CCPL alloue la somme de 60 € par élève scolarisé en maternelle pour l'année 2023. Après un premier achat de papier, il reste à ce jour 1505,04 € pour préparer la prochaine rentrée.

La mairie de Sammarçolles alloue la somme de 40 € par élève de CP/CE1 pour l'année scolaire prochaine. Ce qui fait 760 € pour préparer la rentrée prochaine.

#### Beuxes : 1 850 € par année civile pour 2 classes.

Le budget pour l'année 2024 n'a pas été encore voté.

### **La liste de fournitures**

Elle sera transmise aux familles à la fin de l'année scolaire.

A l'école de Beuxes, l'école achète tous les cahiers, protège-cahiers, chemise à rabats et classeurs nécessaires à certains projets et demande aux familles le petit matériel ( trousse avec crayons, colle, gomme...), un agenda, une ardoise, 2 classeurs.

Le matériel en bon état de l'année précédente peut être conservé et réutilisé.

A l'école de Sammarçolles, l'école achète :

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

\* pour la maternelle : les classeurs et tout le petit matériel (colle, crayons, feutres).

\* pour l'élémentaire : tous les cahiers, les chemises à rabats et les classeurs nécessaires à certains projets. Restent à la charge des familles la trousse avec le petit matériel individuel, un cahier de texte, une ardoise, un porte-vue et un classeur.

Il est demandé à tous les élèves d'apporter un gobelet et une boîte de mouchoirs.

### 5 . PLACE DES PARENTS A L'ÉCOLE

#### ADASC

Bilan des manifestations :

- La tombola chocolat : 1601,38 €
- La randonnée des écoles à Beuxes le 2 avril : 1235,84 €
- La vente de charcuterie au mois de mai : 659,82 €
- Le vide grenier le 14 mai 2022 à Sammarçolles. 989,71 €
- La fête d'école le vendredi 30 juin à Sammarçolles en soirée, exceptionnellement 2 années de suite.

#### Soirée portes-ouvertes pour les futurs PS à Crué

Les futurs élèves de petite section ont été invités à se rencontrer le vendredi 9 juin de 16 h 45 à 17 h 45 : jeux, visite des locaux, échange avec les parents, motricité dans la salle.

8 familles étaient attendues : 1 seule s'est présentée.

### 6 . HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

#### Les exercices incendie ont été réalisés comme suit :

- à Beuxes : le mardi 13 juin. Tout s'est bien déroulé. L'alarme déclenchée dans la classe de Mme Masson a été faiblement entendue dans la classe de Mme Suire.

Les piles vont être vérifiées.

- à Sammarçolles : le 24 avril, le système fonctionne. L'exercice a été réalisé sur un temps de récréation afin de varier les scénarios. Les enfants ont été vigilants et rapides. Tout s'est bien déroulé.

#### Sécurité

Mme Lapouge évoque le problème de surveillance au moment de la cantine : il manque quelqu'un pour surveiller dans la cour pendant que les enfants se lavent les mains.

#### Travaux dans les écoles

Travaux demandés :

- La porte du pré de la classe de Mme Lapouge est vétuste, prévoir un changement.
- Solution pour les fortes chaleurs ? Mme le maire indique que poser des films sur les vitres n'est pas assez efficace. Une solution à apporter à ce problème est toujours en cours de réflexion.
- Solution pour les classes qui résonnent ?
- Il est demandé s'il est possible de refaire les peintures des classes ( un peu chaque année).
- Les toilettes actuellement pour les adultes vont désormais servir pour les CE1. L'armoire des produits d'entretien doit donc être déplacée dans l'ancien logement.

Les toilettes des adultes seront désormais dans l'ancien logement.

La mairie de Sammarçolles et Mme Lapouge souhaiteraient avoir de façon précise les missions de la CCPL et celles de la mairie pour savoir à quel interlocuteur il convient de s'adresser pour faire une demande.



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Vienne

## PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Inspection de l'éducation nationale  
Lençloître nord Vienne

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

### Beuxes : Travaux effectués :

- Réparation de la plinthe dans la BCD, du joint de la porte de la BCD.
- Installation de 6 panneaux de bois sous les préaux.

### Travaux demandés :

- Les tracés de la cour sont à repeindre.
  - Le joint de la BCD se décolle encore.
  - Le verrou du premier local sportif (à gauche) est cassé. Il n'est plus possible de le fermer.
  - Mme Masson souhaite déménager la BCD dans la deuxième salle de classe et de ramener des tables dans la BCD afin de créer une salle d'activités tout près de sa classe.
- Elle demande à la mairie comment ceci peut être organisé cet été avec le nettoyage du parquet (sortie des tables, aide pour l'aménagement) : un point sera fait avec les cantonniers.
- Mme Masson va faire un inventaire des tables et s'organiser avec la mairie pour que des tables soient disponibles pour les CE1 à Sammarçolles.
- Une plinthe sous la fenêtre droite dans la BCD est moisie.
  - Installation de la serre l'année prochaine dans le jardin derrière l'école.

### Entretien des locaux :

#### **- à l'école de Sammarçolles**

L'école de Sammarçolles accueillant des maternelles, ce sont les atsems qui s'occupent du ménage, employées par la CCPL.

La question est posée quant à l'espace « ancien logement » dans lequel se trouvent la bibliothèque, l'espace de restauration des enseignants et des atsem et des zones de rangement. Qui doit s'occuper de l'entretien de ces parties, la CCPL ou la mairie ? La CCPL étant absente à la réunion, la question reste en suspens.

#### **- à l'école de Beuxes.**

Mme Masson souhaiterait utiliser les différentes salles. La mairie indique que le contrat de Mme Delaite, agent d'entretien, ne sera pas modifié.

## 7. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Pour rappel, le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Le nouveau Projet Educatif de Territoire sera bientôt transmis, il sera effectif pour 3 ans.

Proposition de nouveaux objectifs :

- Permettre à chacun de s'épanouir et bien grandir,
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la citoyenneté,
- Lutter contre les inégalités et encourager la diversité,
- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative.

Fait à Beuxes le 19/ 06 / 2023

La présidente du Conseil d'École  
Cléo Lapouge

La secrétaire de séance  
Stéphanie Masson